



## **Journées mondiales d'action pour la justice fiscale au service des droits des femmes 2026**

### **Note conceptuelle**

*2-8 mars 2026*

#### **Contexte et justification**

La crise mondiale de l'organisation sociale des soins est l'un des aspects les plus urgents, mais aussi les moins abordés, de l'inégalité entre les sexes. À l'échelle mondiale, les femmes et les filles assument la plus lourde charge des tâches domestiques non rémunérées et sous-payées en soutenant les ménages, les communautés et les économies, tout en absorbant les défaillances des systèmes publics sous-financés tels que la santé et l'éducation. Une analyse féministe de cette crise nous montre qu'elle n'est pas accidentelle. Elle est le résultat de systèmes fiscaux et budgétaires qui sous-évaluent systématiquement la reproduction sociale, privatisent les risques et privilégient le capital au détriment des personnes. Dans ces conditions, les soins sont systématiquement effacés de la politique économique et considérés comme une responsabilité des femmes plutôt que comme un bien public. À mesure que les États désinvestissent dans les infrastructures, la protection sociale et les services de soins, ceux-ci sont marchandisés et les femmes sont positionnées comme des amortisseurs des crises économiques, étirant leur temps, leur travail et leur corps pour compenser la réduction des services publics. Pour aggraver et compliquer encore le problème, les femmes du Sud sont exportées vers les pays du Nord pour faire face à leur crise des soins respective, souvent soumises à l'esclavage moderne et à des conditions de travail abusives. La crise des soins est indissociable de la crise climatique. Sans recettes publiques suffisantes, les États ne peuvent pas construire des infrastructures résilientes ni garantir des systèmes de protection sociale capables de répondre aux chocs climatiques.

Le système fiscal mondial joue un rôle important dans la perpétuation de cette crise. Les règles fiscales internationales actuelles permettent aux multinationales et aux particuliers fortunés d'échapper à l'impôt et de se soustraire à l'impôt à grande échelle, privant ainsi les États, en particulier ceux du Sud, des recettes publiques nécessaires pour financer des services publics universels, de qualité et sensibles au genre. Dans le même temps, de nombreux pays sont confrontés à une augmentation de leurs obligations au titre du service de la dette, ce qui restreint encore davantage leur marge de manœuvre budgétaire. Les gouvernements compensent souvent ces pertes par des taxes à la consommation régressives, des mesures d'austérité et des coupes dans les services publics, qui nuisent de manière disproportionnée aux femmes, aggravent la pauvreté et renforcent les inégalités entre les sexes.



La crise des soins est également une crise des inégalités entre les pays et n'est pas indépendante de la gouvernance économique mondiale. Les mêmes inégalités entre les pays et les déséquilibres de pouvoir qui poussent les femmes des pays à faible revenu vers le travail transnational dans le secteur des soins se reflètent dans les règles fiscales internationales qui privent ces pays des recettes nécessaires pour financer leurs systèmes de soins nationaux.

Pendant des décennies, les règles fiscales internationales ont renforcé les déséquilibres structurels entre les pays sources, principalement dans les pays du Sud, et les pays de résidence dans les pays du Nord. Des régions telles que l'Afrique et l'Asie, qui sont classées comme importatrices nettes dans la pratique, exportent beaucoup de ressources naturelles et de main-d'œuvre bon marché, perdant systématiquement leurs droits fiscaux en raison de traités fiscaux restrictifs et de pratiques de transfert des bénéfices qui favorisent les pays du Nord et désavantagent les pays du Sud. Dans la pratique, des règles fiscales injustes transfèrent l'argent vers les pays riches où les entreprises sont basées (pays de résidence), tandis que les pays où les gens travaillent et où les ressources sont extraites (pays d'origine) sont sous-financés. Il en résulte une crise des soins dans laquelle les femmes comblent le vide avec du travail non rémunéré. Ce déséquilibre est particulièrement visible dans les secteurs extractifs, où les bénéfices sont souvent transférés à l'étranger tandis que les dommages environnementaux et les coûts de reproduction sociale restent locaux.

Les négociations en cours en vue d'une **Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale (Convention fiscale des Nations Unies)** représentent une occasion historique de remodeler l'architecture fiscale mondiale. Le succès de ces négociations se traduirait par des engagements applicables en matière de transparence, de répartition équitable des droits d'imposition et de mécanismes permettant d'élargir véritablement l'espace budgétaire des pays en développement. Cependant, le projet actuel de modèle de convention-cadre ne parvient pas à mettre en place un système inclusif, équitable et fondé sur les droits, capable de remédier aux inégalités structurelles, en particulier celles qui trouvent leur origine dans la division du travail et des tâches domestiques entre les hommes et les femmes.

### **Les Journées mondiales d'action pour la justice fiscale au service des droits des femmes (GDOA)**

La GDOA est une initiative de l'Alliance mondiale pour la justice fiscale et de ses réseaux régionaux, notamment Tax and Fiscal Justice Asia (TAFJA), Tax Justice Network Africa (TJNA), Tax Justice Europe (TJ-E), Red de Justicia Fiscal de América Latina y el Caribe (RJFALC), FACT Coalition et Canadians for Tax Fairness (C4TF), ainsi que les membres du groupe de travail Tax & Gender. Depuis son lancement en 2017, la GDOA a mobilisé des militants, des activistes et des défenseurs autour du slogan #MakeTaxesWorkForWomen, plaident en faveur de politiques fiscales qui font progresser les droits des femmes et promeuvent la justice entre les sexes. À travers cette campagne, l'alliance et ses partenaires visent à sensibiliser le public aux questions fiscales qui touchent les femmes à l'échelle mondiale, à intégrer la justice fiscale dans les



mouvements féministes et de défense des droits des femmes au sens large, et à amplifier les voix et les expériences vécues des femmes dans toute leur diversité afin de rendre le programme de justice fiscale plus pertinent et plus efficace.

Cette année marque la 10e édition de la campagne et est particulièrement cruciale car elle coïncide avec la période de rédaction de la convention fiscale des Nations unies. Il s'agit d'un moment clé pour les défenseurs féministes qui souhaitent faire avancer leur plaidoyer en faveur du financement des soins, directement lié à la justice fiscale.

### **Le moment est venu d'agir**

Tout au long des négociations, les féministes ont clairement indiqué que le financement des soins en tant que droit humain dépendait d'une transformation des règles fiscales mondiales. La Convention fiscale des Nations unies est un espace politique essentiel pour remédier aux inégalités historiques dans la répartition des droits d'imposition, lutter contre les abus fiscaux des entreprises et des riches, et mobiliser les recettes publiques pour des services publics favorisant l'égalité des sexes.

Une répartition équitable des droits d'imposition est essentielle à la justice en matière de soins. Lorsque les droits d'imposition sont concentrés dans les pays de résidence plutôt que dans les pays d'origine et que les bénéfices des entreprises sont transférés au-delà des frontières, les gouvernements, en particulier dans les pays du Sud, perdent les recettes nécessaires pour financer les soins de santé, la garde d'enfants, les soins aux personnes âgées, l'éducation et la protection sociale. L'absence d'un engagement spécifique en faveur d'une imposition équitable des entreprises multinationales aggrave encore ces pertes, obligeant les femmes à subventionner l'économie mondiale par le biais de travaux de soins non rémunérés.

La concentration extrême des richesses et les changements de résidence aggravent cette crise. Une fiscalité progressive des particuliers fortunés est essentielle pour lutter contre les inégalités croissantes en matière de soins et financer les soins en tant que bien public. Cependant, une fiscalité efficace est impossible sans une coopération et une transparence solides. L'assistance administrative mutuelle et l'accès à l'information sont donc des conditions préalables à la justice en matière de soins, en particulier pour les pays confrontés à des contraintes de capacité et technologiques.

Enfin, les soins et l'égalité des sexes doivent être explicitement intégrés dans le mandat de développement de la Convention. Les systèmes fiscaux ne sont pas neutres du point de vue du genre, et sans alignement sur les obligations des États en matière de droits humains en vertu du droit international et des politiques existantes des Nations unies, notamment la CEDEF, le Programme d'action de Beijing et les ODD, les réformes fiscales risquent de reproduire les inégalités mêmes qu'elles prétendent combattre.



Les économistes féministes, les communautés locales et les militants doivent saisir cette occasion pour plaider en faveur de l'inclusion de clauses transformatrices en matière de genre dans la Convention fiscale des Nations unies.

## Campagne GDOA 2026

La 10e édition de la GDOA sera lancée le 2 mars et se déroulera du **2 au 8 mars 2026**.

**Les Journées mondiales d'action pour la justice fiscale au service des droits des femmes (GDOA) 2026** mobiliseront les mouvements féministes, les défenseurs de la justice fiscale, les organisations de travailleurs sociaux, les syndicats et la société civile à l'échelle mondiale sous le slogan:

**« La justice fiscale pour le droit humain aux soins ».**

## Objectifs des Journées mondiales d'action 2026

1. Sensibiliser à la prise en charge comme droit humain et au rôle central que joue une fiscalité progressiste et sensible au genre dans la redistribution des ressources, la réduction du fardeau des soins non rémunérés et la promotion d'une égalité de genre substantielle.
2. Mobiliser le mouvement féministe mondial afin de garantir que la Convention fiscale des Nations unies intègre des engagements contraignants en faveur de la transformation des relations entre les sexes et centrés sur les soins dans ses dispositions clés, notamment la répartition équitable des droits d'imposition, l'imposition des sociétés multinationales et de la richesse, la transparence et le développement durable.
3. Renforcer et élargir les alliances entre les mouvements féministes, les organisations de travailleurs sociaux, les réseaux de justice fiscale, les syndicats et la société civile du Sud afin de renforcer le pouvoir collectif et d'exercer une pression coordonnée sur les responsables politiques et les décideurs.
4. Influencer les politiques et les négociations aux niveaux national, régional et international, en particulier dans le cadre du processus de la Convention fiscale des Nations unies, afin de faire progresser la justice fiscale pour les droits des femmes et de garantir le financement public de systèmes de soins universels et publics.

## Nos revendications



## **1. Les soins comme droit humain et bien public**

Les gouvernements doivent reconnaître les soins comme un droit humain et un bien public. Cela implique de garantir des soins universels, accessibles, abordables et de qualité, notamment en matière de garde d'enfants, de soins de santé, de soins aux personnes âgées, d'aide sociale et de protection sociale, et d'organiser les systèmes de soins de manière à promouvoir une égalité réelle entre les sexes. Pour cela, il faut reconnaître la valeur sociale et économique du travail de soins ; de réduire la charge disproportionnée des soins non rémunérés qui pèse sur les femmes et les filles ; de redistribuer équitablement les responsabilités en matière de soins entre les ménages, les communautés et l'État, ainsi qu'entre les sexes ; de récompenser les travailleurs sociaux en leur offrant un travail décent, des salaires équitables et une protection sociale, en garantissant la représentation des aidants et des travailleurs sociaux dans les processus décisionnels et en réaffirmant la nature publique des soins et le rôle fondamental de l'État dans le financement, la gestion et la fourniture de systèmes de soins universels et publics.

## **2. Répartition équitable des droits d'imposition pour faire progresser la justice mondiale et l'égalité des sexes**

Les règles fiscales mondiales doivent corriger les injustices historiques qui privent les pays du Sud de leurs droits d'imposition. Les droits d'imposition doivent être basés sur les pays d'origine et la présence économique réelle, et non sur des concepts vagues et exclusifs tels que la « création de valeur », qui privilégient les centres financiers et les régimes de propriété intellectuelle. Une répartition équitable des droits d'imposition est essentielle pour restaurer la souveraineté fiscale et permettre les investissements publics dans les services de soins et les services publics favorisant l'égalité des sexes.

## **3. Financement public des soins par une fiscalité progressive et redistributive**

Les gouvernements doivent financer les systèmes de soins par des systèmes fiscaux équitables, progressifs et redistributifs. Les multinationales et les personnes les plus riches doivent contribuer à hauteur de leur juste part afin que des recettes publiques suffisantes soient mobilisées pour financer durablement les systèmes de soins, renforcer les services publics et transférer les coûts des soins hors du travail non rémunéré des femmes.

## **4. Taxer les riches et les multinationales**

Nous exigeons une taxation efficace des multinationales et des particuliers fortunés grâce à des règles internationales coordonnées. Cela inclut l'adoption d'une taxation unitaire avec répartition forfaitaire, utilisant des clés de répartition qui reflètent l'activité économique réelle, telle que l'emploi, les ventes et les actifs. Les bénéfices des entreprises et les richesses extrêmes doivent être redistribués pour financer les systèmes de soins.

## **5. Une convention fiscale féministe des Nations unies dès maintenant**



La convention fiscale des Nations unies doit intégrer explicitement l'égalité des sexes dans toutes ses dispositions. Cela inclut des engagements contraignants en faveur d'une fiscalité sensible au genre, le financement public des services et des infrastructures de soins publics, et l'adoption d'une norme de sensibilité au genre pour la convention et ses protocoles, avec un suivi et un examen réguliers par la Conférence des Parties. Les règles fiscales ne sont pas neutres du point de vue du genre et doivent être conçues pour démanteler activement les inégalités structurelles.

## 6. Mettre fin au secret fiscal

Le secret fiscal permet aux entreprises de commettre des abus, épuise les recettes publiques et agrave les inégalités entre les sexes en sous-finançant les systèmes de soins, en ouvrant les soins aux entreprises privées et en transférant les coûts des soins vers l'accessibilité financière et le travail non rémunéré des femmes. Les gouvernements doivent garantir la publication de rapports publics pays par pays, la transparence des bénéficiaires effectifs et l'échange efficace d'informations afin que les entreprises paient des impôts là où l'activité économique réelle se déroule et que les ressources publiques puissent financer les soins et les services transformateurs en matière d'égalité des sexes. Cela doit inclure l'investissement de ressources dans les pays à faible revenu afin d'améliorer les contraintes de capacité et les difficultés d'accès à l'information. La publication publique des informations fiscales pays par pays doit être reconnue comme un outil essentiel pour évaluer si les droits fiscaux sont attribués de manière équitable et si les entreprises paient des impôts là où l'activité économique réelle – et le travail des femmes – soutiennent réellement la valeur.

## Conclusion

Les Journées mondiales d'action pour la justice fiscale au service des droits des femmes (GDOA) affirment une vision transformatrice : un système fiscal international qui ne tire plus de valeur du travail non rémunéré et sous-payé des femmes, mais qui redistribue plutôt les ressources pour soutenir la vie, la dignité et l'égalité.

En plaçant **les soins au centre des droits humains**, la GDOA montrent clairement que la Convention fiscale des Nations unies n'est pas un exercice technique, mais un choix politique qui détermine quelles vies, quel travail et quels avenirs comptent.

## Calendrier :

Événement de lancement de la GDOA	2 mars 2026, 14 h - 15 h CET
Lancement du FFTG 3	4 mars 2026, 14 h - 15 h 30 CET
Événement de clôture	6 mars 2026, 14 h - 15 h CET



Événement parallèle à la Commission des Nations unies pour les droits de la femme

11 mars 2026, 14 h 30 CET

**Contact:**

Maureen Mburu (GDOA Coordinator): [Maureen@globaltaxjustice.org](mailto:Maureen@globaltaxjustice.org)

Alexandra Wenzel (Comms): [Alexandra@globaltaxjustice.org](mailto:Alexandra@globaltaxjustice.org)